

# Webinaire de lancement des campagnes de l'Agence Nationale du Sport au titre des projets sportifs territoriaux 2025

*Mardi 22 avril 2025*

# Ouverture

- ⇒ Mot de bienvenue par **Monsieur Henry LEMOINE**, président de la CRDS Grand Est
  
- ⇒ Introduction par **Monsieur Emmanuel THIRY**, DRAJES du Grand Est, délégué territorial adjoint de l'ANS en Grand Est

# Présentation globale des campagnes PST 2025

- **Note de service n°2025-DFT-04 de l'ANS** qui détermine l'enveloppe nationale et les priorités
  
- Enveloppe nationale PST : **69,72M€** (72,09M€ en 2024)
  
- Enveloppe régionale : **4 483 639€** dont 3 596 639€ pour les aides à l'emploi et 887 000€ pour les politiques publiques du sport
  
- **4 priorités:**
  - La professionnalisation du mouvement sportif
  - Le renforcement des savoirs sportifs fondamentaux
  - Le financement des actions menées sur des territoires spécifiques
  - Le soutien aux actions liées aux politiques publiques du sport

# Répartition des crédits par thématiques

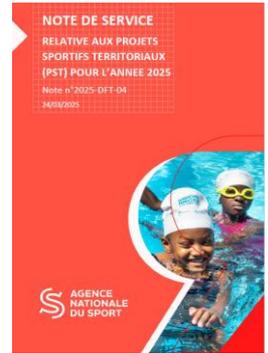
	Prévention des noyades		Savoir rouler à vélo	SEMC et prévention des violences dans le sport	Soutien aux structures hors PSF	Gouvernance territoriale du sport		Parasport	Autres	Total
Crédits 2025 en Grand Est	J'apprends à Nager	Aisance aquatique	190 000€	150 000€ (+ 60 000€ du BOP 219 soit 210 000€)	60 000€	NAAGE	CPOF	25 000€ (+ 21 000€ du BOP 219)	65 000€	887 000€
	170 000€	100 000€				20 000€	107 000€			
	270 000€					127 000€				

# Les aides à la professionnalisation du mouvement sportif

*Référent régional: [samuel.rouyer@region-academique-grand-est.fr](mailto:samuel.rouyer@region-academique-grand-est.fr)*

# Ordre du jour

- ⇒ Retour sur la campagne 2024;
- ⇒ Budget 2025;
- ⇒ Orientations régionales 2025 (éligibilité, priorités, modalités);
- ⇒ Calendrier de la campagne ANS 2025



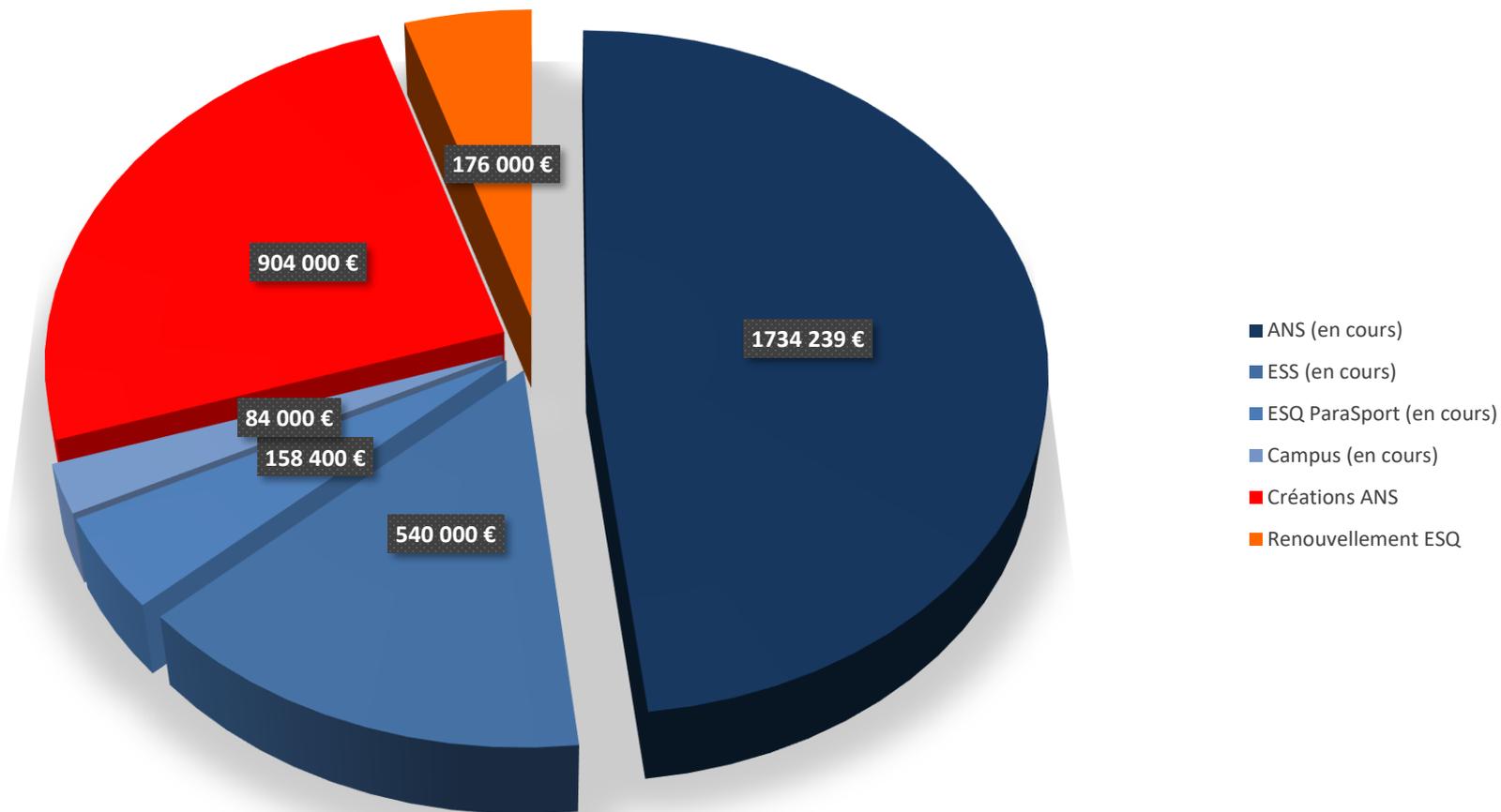
# Bilan chiffré Emploi 2024

Campagne emploi 2024:

Créations:

- 214 demandes d'aide à l'emploi reçues
- 151 demandes financées (équivalent à 130 ETP):
  - 107 créations d'emploi ANS (1 141 476€)
  - 27 emplois Educateurs Sociosportifs (270 000€)
  - 9 renouvellements Emplois Sportifs Qualifiés Parasport (158 400€)
  - 8 consolidations ANS spécifiques CDOS (59 600€)
- 170 emplois en cours (1 919 922€)
- **321 aides à l'emploi financées en 2024 (3 549 398€)**

# Budget 2025



➤ **Soit un total de 3 596 639€**

# Les modalités 2025 « Aide à l'emploi »

## ➤ Dispositif « Emploi ANS »

Aide pluriannuelle de **36 000€** répartie sur 3 ans

Année 1 : 12 000 € / Année 2 : 12 000 € / Année 3 : 12 000 €

## ➤ Dispositif Emplois sportifs Qualifiés (ESQ) Parasport

Aide pluriannuelle de **52 800€** répartie sur 3 ans

Année 1 : 17 600 € / Année 2 : 17 600 € / Année 3 : 17 600 €

Aide réservée prioritairement aux fédérations ayant la délégation parasport, pour des emplois « agent de développement ESQ parasport »

# Conditions d'éligibilité

## ➤ Structures bénéficiaires

Associations sportives agréées, Comités Départementaux sportifs, Comités Régionaux ou Ligues sportives, Groupements d'Employeurs sportifs ou œuvrant pour les associations sportives (*liste complète à l'annexe V de la note de service n°2025-DFT-04 du 24 mars 2025*).

## ➤ Type de contrat – Date de création

CDI conclu du 1er septembre 2024 au 1er septembre 2025

*Les CDD, les contrats aidés, les contrats de professionnalisation ou d'apprentissage ne sont pas éligibles.*

*Les demandes de création en CDI faisant suite à tout type de contrat conclu en CDD sont éligibles.*

## ➤ Être en situation de création d'emploi

*L'embauche doit entraîner une augmentation de l'effectif salarié en CDI de la structure.*

*Les CDD ne sont pas comptabilisés dans l'effectif salarié.*

## ➤ Quotité de travail -Types d'emplois – Conditions d'âge

*Mi-temps au minimum (0,5 ETP) ou augmentation d'un poste existant de 0,5 ETP au minimum.*

*Tous les types d'emploi (administratif, développement, encadrement...) peuvent faire l'objet d'une demande à l'exclusion des contrats de joueur.*

*Pas de condition d'âge pour le salarié.*

## ➤ Evaluation annuelle

# Priorités 2025

- Recruter des emplois prioritairement au sein des territoires carencés ;
- Recruter des emplois pour le développement de la pratique à destination des publics prioritaires (les femmes, les jeunes filles et les personnes en situation de handicap) et en adéquation avec les enjeux nationaux à fort impact (santé, éducation, développement durable...);
- Prioriser des emplois recrutés sur le développement des savoirs sportifs fondamentaux (SRAV, Prévention des noyades et développement de l'Aisance aquatique), les emplois liés au dispositif « 2 h de sport supplémentaires au collège » ainsi que les emplois liés à l'insertion par le sport (stades vers l'emploi notamment) ;
- Favoriser la création d'emplois liés à l'animation des équipements sportifs financés au titre du « plan 5 000 terrains de sport – Génération 2024 » (2024-2026);
- Favoriser les emplois qui visent à développer la pratique sportive des étudiants et notamment dans le cadre d'une prise en compte de leur bien-être et de leur santé mentale ;
- Recruter les jeunes issus du dispositif SESAME, poste ambassadeur SESAME ;
- Accompagner les déclinaisons territoriales des fédérations dans le cadre de la mise en œuvre de leurs projets sportifs fédéraux (PSF) ;

*Les structures dont l'emploi ne rentre pas dans ces critères pourront faire une demande d'aide à l'emploi, mais ces demandes ne seront pas prioritaires.*

# Priorités 2025

En plus de ces critères, les points suivants seront pris en compte dans l'instruction des dossiers :

- Capacité à pérenniser l'emploi
- Situation financière de la structure et nécessité de l'aide pour cet emploi
- Nombre de demandes d'aides sur cette campagne
- Nombre d'emplois aidés en cours
- Nombre d'emplois aidés sur les précédentes campagnes

# Calendrier 2025

**Du 22 avril 2025 au 1<sup>er</sup> juin 2025** : dépôt des dossiers de demandes d'aides sur « Le Compte Asso »

**26 juin 2025** : Coordination régionale visant à instruire et proposer les attribution des aides à l'emploi.

**Début juillet 2025** : Réunion de la CRDS pour avis sur les propositions d'aides.

# Les référents

Département	Référent	Adresse mail	Code fiche Le Compte ASSO
<b>DRAJES</b>	<b>Samuel ROUYER</b>	<a href="mailto:samuel.rouyer@region-academique-grand-est.fr">samuel.rouyer@region-academique-grand-est.fr</a>	<b>129</b>
<b>ARDENNES</b>	<b>Hervé ROBERT</b>	<a href="mailto:herve.robert@ac-reims.fr">herve.robert@ac-reims.fr</a>	<b>130</b>
<b>AUBE</b>	<b>Alexis DEBOU</b>	<a href="mailto:Alexis.Debou@ac-reims.fr">Alexis.Debou@ac-reims.fr</a>	<b>131</b>
<b>MARNE</b>	<b>Lucie LEFEVRE</b>	<a href="mailto:lucie.lefevre@ac-reims.fr">lucie.lefevre@ac-reims.fr</a>	<b>132</b>
		<a href="mailto:ce.sdjes51.sports@ac-reims.fr">ce.sdjes51.sports@ac-reims.fr</a>	
<b>HAUTE MARNE</b>	<b>Frédéric WALCZAK</b>	<a href="mailto:frederic.walczak@ac-reims.fr">frederic.walczak@ac-reims.fr</a>	<b>133</b>
<b>MEURTHE-ET-MOSELLE</b>	<b>Aurélié HOSTE</b>	<a href="mailto:aurelie.hoste@ac-nancy-metz.fr">aurelie.hoste@ac-nancy-metz.fr</a>	<b>134</b>
		<a href="mailto:ce.sdjes54.emploi-insertion@ac-nancy-metz.fr">ce.sdjes54.emploi-insertion@ac-nancy-metz.fr</a>	
<b>MEUSE</b>	<b>Gilles LECLER</b>	<a href="mailto:gilles.lecler@ac-nancy-metz.fr">gilles.lecler@ac-nancy-metz.fr</a>	<b>135</b>
<b>MOSELLE</b>	<b>Marie José BRUNET</b>	<a href="mailto:marie-jose.brunet@ac-nancy-metz.fr">marie-jose.brunet@ac-nancy-metz.fr</a>	<b>136</b>
<b>BAS-RHIN</b>	<b>France POUZOULET</b>	<a href="mailto:france.pouzoulet@ac-strasbourg.fr">france.pouzoulet@ac-strasbourg.fr</a>	<b>137</b>
		<a href="mailto:sports.sdjes67@ac-strasbourg.fr">sports.sdjes67@ac-strasbourg.fr</a>	
<b>HAUT RHIN</b>	<b>Frédéric HALBWACHS</b>	<a href="mailto:frederic.halbwachs@ac-strasbourg.fr">frederic.halbwachs@ac-strasbourg.fr</a>	<b>138</b>
<b>VOSGES</b>	<b>Jean Baptiste HENRIOT</b>	<a href="mailto:jean-baptiste.henriot@ac-nancy-metz.fr">jean-baptiste.henriot@ac-nancy-metz.fr</a>	<b>139</b>

*Les demandes des comités régionaux/ligues doivent être faites auprès du référent régional ; les demandes des comités départementaux et des clubs auprès du référent départemental.*

# Développement des savoirs sportifs fondamentaux

*Référent régional: [remi.guehl@region-academique-grand-est.fr](mailto:remi.guehl@region-academique-grand-est.fr)*

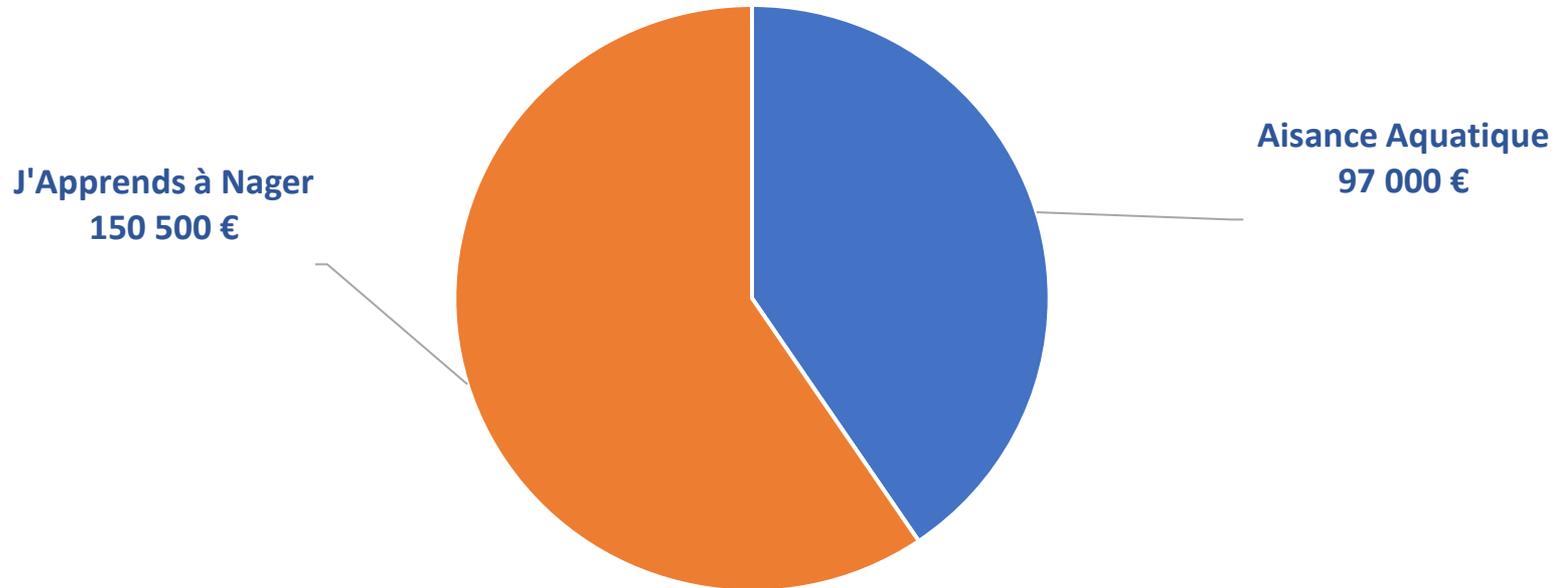
# Les aides concernant les Savoirs Sportifs Fondamentaux

## **2 dispositifs:**

1. Le plan de prévention des noyades et le développement de l'aisance aquatique (Aisance Aquatique et J'Apprends à Nager)
2. Le Savoir Rouler à Vélo

# L'Aisance Aquatique et le J'Apprends à nager

## BILAN 2024



**Une enveloppe de 247 500 €**

- 20 projets Aisance Aquatique (4-6 ans)
- 34 projets J'Apprends à Nager (6-12 ans)
- 5 projets J'Apprends à Nager (+ 45 ans)

# L'Aisance Aquatique et le J'Apprends à nager

## Somme disponible: 270 000 €

dont:

- 100 000 € pour Aisance Aquatique (AA)
- 170 000 € pour J'Apprends à Nager (JàN)

**Bénéficiaires:** 4/6 ans en Aisance Aquatique et 6/12 ans en J'Apprends à Nager

- Ouverture jusqu'à 18 ans pour les jeunes en situation de handicap
- Ouverture aux + 45 ans ne sachant pas nager (dans la limite de 10% des crédits)

**Critères d'éligibilités:** Les actions devront **débuter en 2025** et peuvent se dérouler **jusqu'en juin 2026**. Elles doivent être **gratuites**.

**Aisance  
Aquatique  
(4 / 6 ans)**



- Les classes bleues et stages bleus sont conduits pendant le temps scolaire, périscolaire ou extra-scolaire.
- Massés dans le temps (1 ou 2 séances par jour pendant 1 ou 2 semaines), sans recours à du matériel de flottaison et dans minimum 1,30 mètre d'eau.
- Encadrement par des encadrants Aisance Aquatique.

**J'Apprends à  
Nager  
(6 / 12 ans)**



- Les stages JàN sont conduits sur les temps périscolaires ou extra-scolaires ( après l'école, le soir, WE, congés scolaires, dans le cadre d'un accueil de loisirs, ...)
- Le stage se compose de 10 séances de 45' à 1 heure.
- Bénéficiaires résidant prioritairement en territoires carencés.

# L'Aisance Aquatique et le J'Apprends à nager

## Evaluation des actions:

- **Aisance Aquatique** : observation des acquis et attestation délivrée à chaque enfant à partir de la plateforme « aisance aquatique et savoir nager ».
- **J'Apprends à Nager** : réussite au test du Savoir Nager en Sécurité hors temps scolaire et délivrance d'une attestation à partir de la plateforme « aisance aquatique et savoir nager ».

**Structures éligibles:** : les Associations Sportives, les Comités départementaux, les Ligues Régionales, les Collectivités Territoriales.

**Demandes à transmettre :** via Le Compte Asso

## **Seuils de financement pour un bénéficiaire: 1 500 €**

- Abaissé à **1 000 €** pour les structures en ZRR ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR ou dans une intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural.

## **Bilan des actions en 2 parties:**

- 1. Transmission des compte rendus financiers** des actions 2024 uniquement via Le Compte Asso.
- 2. saisie obligatoire (Aisance Aquatique et JàN)** des infos du nbre d'enfants touchés sur le site «prévention des noyades » ( <https://www.sports.gouv.fr/le-plan-aisance-aquatique-1129> ).

Depuis 2023 les délégués territoriaux pourront procéder à une demande de reversement auprès des porteurs de projet qui n'auraient pas saisi les informations sur les actions réalisées sur ce portail.

# L'Aisance Aquatique et le J'Apprends à nager

## Vos référents au sein de la DRAJES et des SDJES

Services	Référents AA / JàN	Courriel
DRAJES Grand Est	GUEHL Rémi	<a href="mailto:remi.guehl@region-academique-grand-est.fr">remi.guehl@region-academique-grand-est.fr</a>
SDJES Ardennes	FERT Guillaume	<a href="mailto:guillaume.fert@ac-reims.fr">guillaume.fert@ac-reims.fr</a>
SDJES Aube	DEBOU Alexis	<a href="mailto:alexis.debou@ac-reims.fr">alexis.debou@ac-reims.fr</a>
SDJES Marne	LEFEVRE Christophe	<a href="mailto:christophe.lefevre@ac-reims.fr">christophe.lefevre@ac-reims.fr</a>
SDJES Haute-Marne	BAPTISTE Benoit	<a href="mailto:benoit.baptiste@ac-reims.fr">benoit.baptiste@ac-reims.fr</a>
SDJES Meurthe-et-Moselle	ANGELY Pierre	<a href="mailto:pierre.angely@ac-nancy-metz.fr">pierre.angely@ac-nancy-metz.fr</a>
SDJES Meuse	LECLER Gilles	<a href="mailto:gilles.lecler@ac-nancy-metz.fr">gilles.lecler@ac-nancy-metz.fr</a>
SDJES Moselle	FONKENELL Valérie	<a href="mailto:valerie.fonkenell@ac-nancy-metz.fr">valerie.fonkenell@ac-nancy-metz.fr</a>
SDJES Bas-Rhin	STANGRET Emilie	<a href="mailto:emilie.stangret@ac-strasbourg.fr">emilie.stangret@ac-strasbourg.fr</a>
SDJES Haut-Rhin	HALBWACHS Frédéric	<a href="mailto:frederic.halbwachs@ac-strasbourg.fr">frederic.halbwachs@ac-strasbourg.fr</a>
SDJES Vosges	DAILLE Etienne	<a href="mailto:etienne.daille@ac-nancy-metz.fr">etienne.daille@ac-nancy-metz.fr</a>

# Le Savoir Rouler à Vélo

## BILAN 2024 une enveloppe de 209 000 €

- **20 000 enfants bénéficiaires et 700 stages réalisés.**
- **36 actions financées :** dont 1 ligue, 16 comités départementaux, 10 clubs et 5 collectivités).
- **29 actions englobent de l'achat de petit matériel**
- **4 actions de formation d'intervenants**

# Le Savoir Rouler à Vélo

**Somme disponible : 190 000 €**

**Bénéficiaires : Les enfants âgés de 6 à 12 ans (jusqu'à 18 ans pour les jeunes en situation de handicap).**

**L'objectif : généralisation de l'apprentissage du vélo en autonomie avant l'entrée au collège.**

**Critères d'éligibilités : stage d'une durée minimum de 10 heures, pouvant se dérouler sur le temps scolaire, péri ou extra-scolaire. Le stage doit être gratuit.**

L'acquisition des compétences du Savoir rouler à vélo se déroule en trois paliers

- **1<sup>er</sup> bloc : Savoir Pédaler** = apprendre à piloter son vélo
- **2<sup>ème</sup> bloc : Savoir Circuler** = rouler en groupe et découvrir les panneaux de circulation
- **3<sup>ème</sup> bloc : Savoir Rouler à Vélo** = circuler en situation réelle et en autonomie sur la voie publique



délivrance d'une attestation individuelle à l'issue des 3 blocs

**Structures éligibles**: les Associations sportives, les Comités départementaux, les Ligues régionales (**partenaires du SRAV = FFC, FFTri, FFVélo, UFOLEP, USEP, UNSS, UGSEL, Sport Adapté, ASPTT,...**).

**Nouveauté depuis 2024**: ouverture aux collectivités.

# Le Savoir Rouler à Vélo

## Les actions financées

- **Des stages incluant le bloc 3 du SRAV** : soit un programme complet (blocs 1, 2 et 3), soit des blocs 3 venant compléter des blocs 1 et 2 réalisés par une autre structure.
- **Des actions permettant de faciliter l'accès et l'usage (entretien, recyclage) du matériel. Dans ce cadre la limite unitaire est de 500€ HT** (par exemple un vélo ne pourra pas coûter plus que 500 € HT l'unité). **Les projets ne peuvent cependant pas reposer que sur l'achat de petits matériels ou son entretien.**
- **Des actions de formations d'intervenants**, en capacité de réaliser l'ensemble du programme SRAV (blocs 1, 2 et 3), si elles ne peuvent pas être prises en charge par le programme « Génération Vélo ».

### Encadrement des stages SRAV :

Qualification ou compétence reconnue permettant l'encadrement bénévole ou rémunérée du SRAV et être déclaré (e) sur le site <https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/> en tant qu'intervenant.

Demandes à transmettre : via Le Compte Asso

### Seuils de financement pour un bénéficiaire : 1 500 €

Abaissé à **1 000 €** pour les structures en ZRR ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR ou dans une intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural.

Transmission des compte rendus financiers des actions 2024 uniquement via Le Compte Asso.

Remontée des données: saisie obligatoire du nombre d'enfants bénéficiaires sur le site <https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/> -> « Intervenant, je me connecte ».

Depuis 2023 les délégués territoriaux pourront procéder à une demande de reversement auprès des porteurs de projet qui n'auraient pas saisi les informations sur les actions réalisées sur ce portail.

# Le Savoir Rouler à Vélo

## Vos référents au sein de la DRAJES et des SDJES

Services	Référents SRAV	Courriel
DRAJES Grand Est	GUEHL Rémi	<a href="mailto:remi.guehl@region-academique-grand-est.fr">remi.guehl@region-academique-grand-est.fr</a>
SDJES Ardennes	FERT Guillaume	<a href="mailto:guillaume.fert@ac-reims.fr">guillaume.fert@ac-reims.fr</a>
SDJES Aube	DEBOU Alexis	<a href="mailto:alexis.debou@ac-reims.fr">alexis.debou@ac-reims.fr</a>
SDJES Marne	LEFEVRE Lucie	<a href="mailto:lucie.lefevre@ac-reims.fr">lucie.lefevre@ac-reims.fr</a>
SDJES Haute-Marne	BAPTISTE Benoit	<a href="mailto:benoit.baptiste@ac-reims.fr">benoit.baptiste@ac-reims.fr</a>
SDJES Meurthe-et-Moselle	ANGELY Pierre	<a href="mailto:pierre.angely@ac-nancy-metz.fr">pierre.angely@ac-nancy-metz.fr</a>
SDJES Meurthe-et-Moselle	FAUST Marie-Eglantine	<a href="mailto:marie-eglantine.faust@ac-nancy-metz.fr">marie-eglantine.faust@ac-nancy-metz.fr</a>
SDJES Meuse	PIRAS Jonathan	<a href="mailto:jonathan.piras@ac-nancy-metz.fr">jonathan.piras@ac-nancy-metz.fr</a>
SDJES Moselle	OYARZABAL José	<a href="mailto:jose.oyarzabal@ac-nancy-metz.fr">jose.oyarzabal@ac-nancy-metz.fr</a>
SDJES Bas-Rhin	STANGRET Emilie	<a href="mailto:emilie.stangret@ac-strasbourg.fr">emilie.stangret@ac-strasbourg.fr</a>
SDJES Haut-Rhin	BOUYAT Marlène	<a href="mailto:marlene.bouyat@ac-strasbourg.fr">marlene.bouyat@ac-strasbourg.fr</a>
SDJES Vosges	DAILLE Etienne	<a href="mailto:etienne.daille@ac-nancy-metz.fr">etienne.daille@ac-nancy-metz.fr</a>

# Les aides concernant les Savoirs Sportifs Fondamentaux

## Le calendrier

- Début de la campagne : **22 avril**
- Date limite de dépôt des dossiers: **1<sup>er</sup> juin**
- Présentation en bureau CRdS et validation du préfet: **début juillet**
- Mise en paiement: **à partir de la 2<sup>ème</sup> semaine de juillet.**

# SEMC et prévention des violences et des dérives dans le sport

*Référente régionale: [myriam.wending@region-academique-grand-est.fr](mailto:myriam.wending@region-academique-grand-est.fr)*

# AAP 2025- SEMC & Prévention des violences

## 4 thématiques prioritaires

### ✓ La promotion de l'éthique et des valeurs du sport

- Projets globaux d'éducation et de citoyenneté,
- Formation des acteurs du sport : **actions de lutte contre les incivilités**
- Formation de **sensibilisation et de lutte contre les discriminations**,
- Sensibilisation et formation sur les **Valeurs de la République et la laïcité...**

### ✓ La prévention et la lutte contre les violences dans le sport :

- **Actions de sensibilisation, de formation, de communication**, vers tous les acteurs et contre toutes les formes de violences, physique, sexuelles ou psychologiques, y compris le harcèlement et cyber harcèlement.

# AAP 2025- SEMC & Prévention des violences

## 4 thématiques prioritaires

- ✓ **Le développement de la mixité, en lien avec l'équité de genre**
  - Projets qui visent à l'accompagnement vers la mixité et l'équité au sein des structures
  - Féminisation de la pratique et accès aux responsabilités et à l'encadrement
  
- ✓ **Le sport facteur d'inclusion sociale**
  - Projets à destination de publics spécifiques, bénéficiaires du RSA, mineurs non accompagnés, personnes en situation de handicap, publics dits "difficiles" ou "en rupture"...

# AAP 2025- SEMC & Prévention des violences

- **Focus sur la mise en place d'actions de Préventions et de Lutte contre ces violences:**
  - **Vers les dirigeants et éducateurs:**
    - Chaque dirigeant, encadrant, éducateur, doit être sensibilisé à ces enjeux,
      - Pour pouvoir repérer et signaler les comportements, agissements et paroles qui pourraient aller à l'encontre du respect de l'intégrité des pratiquants (cf Loi du 8 /03/24)
      - Pour réinterroger ses pratiques, modifier ses comportements
      - Pour se protéger
    - ➡ **Plan de formation soutenue par la DRAJES et les SDJES**
  - **Vers les sportifs, en particulier mineurs**
    - Pour leur permettre:
      - De mesurer et comprendre ce qui est acceptable dans le cadre de leur pratique, et ce qui ne l'est pas
      - De dire « stop » à ce qui va à l'encontre du respect de leur intégrité physique et psychologique
      - D'alerter lorsque les comportements subis deviennent source de harcèlement.
    - ➡ **Aide au financement de bornes interactives au travers de cet AAP**

# AAP 2025- SEMC & Prévention des violences

## Les structures éligibles

- ✓ Clubs et associations sportives
- ✓ Les Comités régionaux/ligue et Comités départementaux
- ✓ Les Comités départementaux et régionaux Olympiques (CROS-CDOS)
- ✓ Les associations locales qui œuvrent dans le domaine de la santé et de la lutte contre toutes les formes de violences dans le sport

Dès lors que le projet est mis en œuvre au sein du territoire régional.

Dès lors qu'elle s'engage à respecter les termes du Contrat d'Engagement Républicain (CER).

Avec une attention particulière portée sur les territoires prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les zones de revitalisation rurale (ZRR).

# AAP 2025- SEMC & Prévention des violences

## Financement 2025

Dans le Grand Est, afin de renforcer la capacité à agir, le choix a été fait de **mettre en synergie**:

- **les ressources ministérielles**
- **et les ressources déléguées par l'ANS**

**Sur cet AAP conjoint « Sport Education Mixité, Citoyenneté (SEMC) et Prévention des violences dans le sport ».**

- ✓ **Le territoire du Grand Est dispose ainsi, d'une enveloppe de 210 000 €**
  - 150 000 € mise à disposition dans le cadre du projet sportif territorial (PST)
  - 60 000 € de crédits ministériels (BOP 219) orientés vers cette politique publique prioritaire.
  
- ✓ **Le seuil de financement est fixé à 1000 €**

# AAP 2025- SEMC & Prévention des violences- CALENDRIER

- ✓ **22 avril au 1<sup>er</sup> juin 2025** : campagne d'Appel à Projets et dépôts des dossiers de façon dématérialisée via le Compte Asso (<http://www.le-compte-asso.associations.gouv.fr>)
- ✓ **Du 2 juin à fin juin 2025** : phase d'instruction des demandes par les SDJES et la DRAJES
- ✓ **Fin juin 2025** : Présentation et recueil de l'avis de la CRDS
- ✓ **Début juillet 2025** : validation des propositions par la Préfète de Région et envoi des tableaux définitifs à l'ANS pour mise en paiement
- ✓ **A partir de la 2<sup>ème</sup> semaine de juillet 2025** : Mise en paiement des subventions et envoi des notifications

# Aides au déploiement des politiques publiques du sport et à l'animation territoriale de la CRDS

Référents régionaux: [gwenaelle.natter@region-academique-grand-est.fr](mailto:gwenaelle.natter@region-academique-grand-est.fr)

Et [dorothee.hoste@region-academique-grand-est.fr](mailto:dorothee.hoste@region-academique-grand-est.fr)

# Le soutien à l'animation territoriale de la CRDS

- Décision du délégué territorial ANS de dédier une enveloppe de 127 000€ pour l'animation territoriale de la CRDS (en plus du soutien apporté au poste de la coordinatrice régionale)
- **20 000€** : appui à l'élargissement du projet NAAGE à 2 nouveaux sites en 2025
- **107 000€** : crédits disponibles pour la construction de projets emblématiques de la CRDS soumis à la conclusion de CPOF

# L'appui au déploiement des politiques publiques du sport

- Soutien aux structures « hors PSF »: **60 000€**
- Soutien aux actions visant le développement du parasport : **25 000€** (+ 21 000€ issus du BOP 219)
- Soutien aux politiques publiques du sport : **65 000€** (sport santé, autres...)

## **Point de vigilance / seuil d'aide financière (nouveau 2025)**

Dans sa volonté de limiter le « saupoudrage » des subventions, à compter de 2025, l'ANS ne permet plus de financer 3 actions à 500 €. Nous vous conseillons donc de demander au moins 750 € par action.

**Merci de votre attention**